

courant, soit en demeurant dans leurs cabanes, durant combien d'années le missionnaire n'a-t-il pas été exposé à la mort, lorsque les Chactas divisés entre eux, les uns tenant pour, les autres contre les Français, se tuaient les uns les autres ? Combien alors le missionnaire ne devait-il pas craindre pour sa vie de la part de ceux qui voudraient venger sur un Français la mort de leurs compatriotes tués par les partisans des Français ? Voilà à quel prix un missionnaire rendait alors service à la colonie ! Voilà ce qu'a fait pendant vingt ans le Père Baudoin qui, devenu supérieur à la Nouvelle-Orléans, a été condamné en tête de ceux à qui l'arrêt de condamnation reproche de n'avoir eu aucun soin de leur mission."

En 1749, il fut nommé supérieur-général de la mission de la Nouvelle-Orléans, quoique cette mission ne fût séparée définitivement de la Nouvelle-France qu'en 1754, époque où l'on commença à la désigner comme mission de la Louisiane. Devenu supérieur, le Père Baudoin eut à gouverner non seulement les missionnaires Jésuites, mais en outre la communauté des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans. Il resta en charge jusqu'en 1759, quand lui succéda le Père Louis Carette.

L'administration du Père Baudoin ne fut pas sans désagréments. Il vit méconnaître en sa personne la juridiction de l'évêque de Québec. Voici comment, plus tard, le 24 avril 1769, Mgr Briand écrivait au Père Meurin, S. J. aux Kaokias :

"Je me suis déchargé de cette partie de mon diocèse (la partie franco espagnole). Un prêtre, anciennement doyen de Québec, qui est à Paris, a la commission de ma part d'agir pour cela auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France. J'ai pitié de ces pauvres Ursulines. Voilà bientôt vingt-huit ans que je suis informé combien elles ont eu à souffrir. Ainsi bornez vous aux catholiques dépendants d'Angleterre. Je n'aime guère à avoir sous ma juridiction des peuples que je ne puis pas visiter ni gouverner par des hommes de confiance. Je ne suis pas surpris que les Capucins n'aient pas voulu reconnaître les pouvoirs qui émanent de moi, puisque ce n'était qu'à peine, par force, qu'ils se soumettaient à ceux que se communiquaient mes prédécesseurs. Combien le Père Baudoin n'a-t-il pas eu à souffrir, et quelle résistance n'a-t-il pas éprouvé de leur part ?

Le mémoire de 1764, le *Banissement des Jésuites de la Louisiane* rend compte ainsi de ces difficultés :

"Il y a environ dix-huit ou vingt ans que feu Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, écrit au Père Vitry, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, pour l'y constituer son vicaire-général. Ces lettres furent enrégistrées au Conseil Supérieur. Le Père Vitry étant mort en 1750 (5 avril 1749, je crois), le Père Baudoin reçut la même commission, et il en exerça tranquillement les fonctions pendant quelque temps ; mais ensuite il s'éleva des contestations ; les RR. PP. Capucins crurent leurs droits lésés par la nomination des Jésuites au